

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_47
id. 4419

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

I - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2019-2020

Le programme de travaux 2019-2020 comporte 57 opérations sur routes départementales, dont 7 seront réalisées en régie par l'unité d'exploitation et travaux en régie. Ces 57 opérations d'investissement sont programmées pour un montant de 12 260 000 €, réparti ainsi :

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 1)

Le programme 2019-2020 se compose de 50 opérations pour un montant total de 12 190 000 €. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la remise en état des chaussées hors agglomération, concerne 22 sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,

- la remise en état des chaussées en agglomération, concerne 13 sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations ;

- les opérations de sécurité, au nombre de 6, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;

- la remise en état des ouvrages d'art : 9 opérations.

b) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental (annexe 2)

Dans les opérations programmées pour 2019-2020, il est proposé de confier à l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR) 7 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à 35 000 €.

Pour évaluer les dépenses liées à ces 7 opérations, doivent aussi être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près 50% du montant global, évalué à 70 000 €.

II - LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1 – Programme de réparation des ponts bowstrings :

La réparation des ponts bowstrings sur le Canal latéral à la Garonne est estimée à 200 000 € l'unité ce qui représente une économie substantielle par rapport à leur remplacement. Les travaux sur l'ouvrage franchissant le canal à Saint-Porquier (RD 79) ont été achevés en 2017.

La réparation de l'ouvrage sur la RD 51 (Escatalens) programmée en 2017 est aussi terminée. Pour clôturer la réparation de la totalité de ces ponts, la programmation des travaux du dernier ouvrage sur la RD 77 à Montbartier est effective dans le cadre de ce budget. La fin des travaux est prévue avant la fin de cette année.

2 – Les itinéraires cyclables

La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

Lors du vote du budget primitif 2017, a été inscrit en autorisation de programme, l'aménagement en parcours cyclable de l'ancienne plate forme SNCF entre Bressols et la limite du département de Haute-Garonne dans le cadre d'un programme triennal pour un montant de 1 200 000 euros.

En 2018, l'aménagement de la section entre Bressols et Labastide Saint-Pierre pour un montant de 400 000 € a été réalisé et ouvert aux usagers le 1^{er} juillet.

Pour cette année, est proposée la section Labastide Saint-Pierre - Orgueil, qui se poursuivra en 2020 par l'achèvement de l'itinéraire, entre Orgueil et le Département de la Haute-Garonne.

3 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2013

Au titre des intempéries 2013, une seule opération restait à réaliser, la réparation d'un talus sur la route départementale n° 33 au lieu-dit Cornusson à Caylus, estimée à 190 000 €. Les travaux sont terminés.

b) Intempéries 2018

Les intempéries du 1^{er} semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations, ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental.

Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

De nombreuses routes ont été interdites à la circulation momentanément, dont

- la RD 813 entre Malause et Moissac,
- la RD 44 - Le Causé,
- la RD 86 E à Lachapelle,

Sur la route départementale n° 3 à Lavit-de-Lomagne, un rétrécissement de la chaussée a été nécessaire pour assurer la sécurité des usagers.

Pour ces 4 cas de figure, des études de sol ont été engagées pour déterminer les techniques de travaux les plus efficaces. Les travaux de remise en état sont terminés sauf pour la RD 813.

Pour la route départementale n° 813, des sondages plus approfondis et une instrumentation spécifique ont été mis en place. Afin de la réouvrir à la circulation des seuls véhicules légers et des transports scolaires, des travaux provisoires de stabilisation ont été réalisés début août 2018.

L'élaboration d'une solution technique de confortement des assises de chaussée est à l'étude et en cours de dimensionnement. Dans l'attente, en cohérence et afin de procéder à un dévoiement de la route vers l'amont, l'acquisition de deux propriétés bâties est en cours.

Il est proposé :

- d'inscrire le solde des crédits de paiement prévus à l'autorisation de programme 2018, soit 600 000 €, afin de lancer les travaux de consolidation de la RD 813 à Boudou ;

- d'inscrire une provision de 300 000 € afin de procéder à l'acquisition des deux propriétés nécessaires.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Il convient de prévoir une autorisation de programme destinée aux prix de ventes, indemnités accessoires et le cas échéant, le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés au titre du programme 2019.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2019 est proposé en annexe 3.

2 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance réglementaire des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la direction de l'aménagement et de la voirie et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

3 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **150 000 €** s'avère nécessaire.

IV - CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, il est nécessaire de consolider et de renforcer les crédits d'entretien des routes départementales.

Pour 2019, il est proposé de fixer à 2 670 000 € la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

• fournitures de voirie pour les subdivisions.....	200 000 €
• fournitures de voirie pour travaux en régie par l'UETR..	750 000 €
• fournitures de voirie pour la viabilité hivernale.....	15 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – courant.....	1 565 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – hivernal.....	40 000 €
• locations d'engins et modulaires.....	100 000 €

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

A – Le domaine routier

1 - L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 2, 7, 33, 40, 66, 115, 200, 820, 926, 927, 928, 930, 958, 964, 999.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien (*annexe 4*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2 - Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de la collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3 - La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2018 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Année 2019 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2020 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km).

Année 2021 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km) seront traités cette année (*annexe 5*).

B – Les dépendances

1 - L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein des subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil départemental s'est engagé à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Le document d'organisation du fauchage et débroussaillage décline les dispositions prises par nos équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Les objectifs fixés sont pratiquement atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

Entre contre partie, les campagnes de nettoyage d'ouvrages d'aqueducs, tâches réalisées par les agents pour drainer la chaussée, se sont déroulées sur des périodes beaucoup plus longues qu'au préalable et de manière plus complète.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection des paysages est désormais au cœur des politiques départementales d'entretien des dépendances vertes.

2 - L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant notamment l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions. Un linéaire important de fossés d'environ 150 kilomètres est ainsi traité chaque année.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3 - L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évolution de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien présenté en annexe 6.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

C - La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil départemental a mis en place une veille téléphonique, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 17 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 12 adjoints techniques).

En 2018, 658 interventions hors heures de service ont été réalisées par les équipes départementales d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 7*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

La répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 8*) est présentée ci-après.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Programme de travaux annuels :

- Approuve, tel que présenté ci-dessus, la programmation 2019-2020 (annexes 1 et 2) ;
- Décide, dans le cadre des opérations programmées pour 2019-2020, de confier à l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR) 7 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos étant précisé que le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à 35 000 € ;

II - Opérations spécifiques :

- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant :
 - le programme de réparation des ponts bowstrings
 - les itinéraires cyclables,
 - les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries ;
- Décide, concernant les intempéries de 2018 d'inscrire le solde des crédits de paiement prévus à l'autorisation de programme 2018, soit 600 000 € afin de lancer les travaux de consolidation de la RD 813 à Boudou ;
- Inscrit une provision de 300 000 € afin de procéder à l'acquisition des deux propriétés nécessaires ;

III – Investissements divers

- Prend acte selon les modalités susvisées :
 - des études et acquisitions foncières pour 2019 (annexe 3)
 - des investigations sur les ouvrages d'art
 - de l'acquisition de matériel de signalisation pour un montant de 150 000 €

IV- Crédits d'entretien routier

- Décide de fixer à 2 670 000 € la dotation de crédits d’entretien routier répartie comme suit :

• fournitures de voirie pour les subdivisions.....	200 000 €
• fournitures de voirie pour travaux en régie par l'UETR.....	750 000 €
• fournitures de voirie pour la viabilité hivernale.....	15 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – courant.....	1 565 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – hivernal.....	40 000 €
• locations d'engins et modulaires.....	100 000 €
- Prend acte de l'état d'avancement des opérations suivantes concernant le domaine routier :
 - l'entretien des chaussées (annexe 4)
 - les ouvrages d'art
 - la signalisation horizontale (annexe 5)
- Prend acte de l'état d'avancement des opérations suivantes concernant les dépendances
 - l'entretien des dépendances vertes
 - l'écoulement des eaux
 - l'entretien des plantations d'alignement (annexe 6)
- Prend acte, selon les modalités susvisées, du suivi de la surveillance du réseau routier et de la viabilité hivernale (annexe 7) ;
- Approuve la répartition des crédits d'entretien ventilés par subdivision départementale et par article telle que présentée en annexe 8.

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC